PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des relations avec les collectivités territoriales

Nathalie LABONDE

Chargée du suivi des dossiers environnementaux et de l'organisation de commissions consultatives

Bureau du développement durable

Saint-Brieuc, le 18 SEP. 2026

Le préfet des Côtes-d'Armor
à
Madame le maire
22860 PLOURIVO

Objet : Pose de 20 panneaux photovoltaïques en toiture – M. Ludwig BALENGHIEN
Référence : PA 022 233 26 P0007

La commission départementale de la nature, des paysages et des sites s'est réunie le 17 septembre 2026 dans sa formation « sites et paysages » concernant la demande de permis d'aménager déposée par M. Ludwig BALENGHIEN pour la pose de 20 panneaux photovoltaïques en toiture. Vous m'avez adressé pour ce dossier le 21 juillet 2026 une demande d'avis au titre de l'article L. 121-24 du Code de l'urbanisme.

Ce projet se situe sur votre commune, considérée comme littorale, 12 route de la Chapelle, où s'appliquent notamment l'article L.121-24 et l'article R.121-5 du Code de l'urbanisme, qui prévoient que des aménagements légers peuvent être implantés dans les espaces remarquables à condition que leur localisation et leur aspect ne dénaturent pas le caractère des sites, qu'ils ne compromettent pas leur qualité architecturale et paysagère et qu'ils ne portent pas atteinte à la préservation des milieux.

Dans ce cadre, lors de la CDNPS du 17 septembre 2026, la commission a été appelée à examiner ce dossier. Je vous précise qu'elle a émis pour cette demande un avis favorable sous réserve du respect des prescriptions suivantes :

- les panneaux seront de teinte noire et d'aspect mat. Ils seront sans quadrillage clair apparent, avec cadres, rails, crochets et éléments de fixation noirs et mats. Les contrastes avec la couverture sont à éviter. Il conviendra de dissimuler autant que possible câbles, gaines, coffrets, onduleurs et cheminements techniques, notamment depuis l'espace public.

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général

Georges SALAÜN

Copie pour information :
- M. le sous-préfet de Guingamp

Place du général de Gaulle
BP 2370 – 22023 SAINT-BRIEUC
Tél : 02 21 27 30 85
Mail : pref-environnement@cotes-darmor.gouv.fr
@Prefet22